



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exposition internationale de 2004

Question écrite n° 23973

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives préoccupations exprimées par les responsables associatifs de petites médiathèques rurales qui déplorent le coût d'achat d'un DVD. En effet, entre le prix élevé des livres, des CD, ou encore des places de concert et de cinéma, la culture coûte très chère. Et si en temps normal, une bonne partie de la population n'a déjà pas les moyens d'y accéder, la situation s'aggrave en période de forte augmentation du chômage. En effet, quand les budgets se resserrent, les ménages sont obligés de sacrifier certains postes de dépenses, dont celui consacré aux activités culturelles. Ainsi, la fréquentation notamment des plus jeunes des médiathèques augmente mais si elles proposent un large choix de biens culturels, elles sont, elles aussi confrontées aux prix d'achat très élevés des DVD. Le coût moyen d'un DVD avec droits peut être estimé à une quarantaine d'euros. Aussi afin de favoriser et de faire progresser l'offre de loisirs accessibles à tous, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'accès le plus large de nos concitoyens à la culture sous ses différentes formes et dans toute sa diversité est une priorité du Gouvernement. Les bibliothèques et les médiathèques jouent dans cette perspective un rôle fondamental, en particulier dans les régions rurales, où elles sont, pour beaucoup, le lieu le plus proche où accéder aux oeuvres, ainsi qu'à une médiation et un conseil de qualité. Dans le même temps, la juste rémunération des auteurs et des artistes est une condition fondamentale du renouvellement de la création et de l'émergence de nouveaux talents. Alors que l'économie des industries culturelles connaît ces dernières années des bouleversements sans précédent, notamment liés aux innovations numériques, qui renouvellent en profondeur le rapport entre créateurs, industries culturelles et citoyens, le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'adaptation des instruments de politiques publiques à ce nouveau contexte. Il a confié en ce sens à Monsieur Pierre Lescure une mission de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle à l'ère du numérique qui doit permettre de définir l'« Acte II de l'exception culturelle ». Monsieur Lescure remettra prochainement au Gouvernement ses conclusions, qui comporteront des propositions de mesures visant l'amélioration de l'accessibilité des oeuvres culturelles, dans le cadre d'une offre légale de qualité, intégrant la dimension numérique. Il s'agira en particulier d'explorer les moyens, pour les bibliothèques et les médiathèques, de tirer parti au mieux des potentialités offertes par le numérique pour favoriser, à moindre coût, l'accès des publics, et notamment des plus jeunes, aux oeuvres des plus grands catalogues numérisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : [Vaucluse \(2^e circonscription\)](#) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23973

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4038

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5280